



DOSSIER DE PRESSE

LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE ET L'INNOVATION SOCIALE

AUX ATELIERS DE LA SOLIDARITE LES 19 ET 20 OCTOBRE 2009

PENDANT LE SEMAINE BLEUE DU 19 AU 25 OCTOBRE 2009

DIRECTION DE LA COMMUNICATION- Service de Presse

Département du Rhône- 29-31 Cours de la Liberté- 69 483 Lyon Cedex 03

Marie-Noëlle Hautier- Tel : 04 72 61 72 07 et 06 14 10 31 97

marie-noelle.hautier@rhone.fr

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....PAGES 3-4

**LES ATELIERS NATIONAUX
DE LA SOLIDARITE**PAGES 5-14

Communiqué de presse.....PAGES 5-6

12 innovations sociales réalisées
par le Département du Rhône.....PAGES 7-13

LA SEMAINE BLEUE DANS LE RHONE.....PAGES 14-22

Les animations
de la Semaine bleue.....PAGES 15-18

Jeunes et vieux se connectent
grâce au webnapperon.....PAGES 19-21

Les animations Acti'March, une activité physique
adaptée aux seniors.....PAGE 22

INTRODUCTION

Le Département est, pour la seconde fois, co-organisateur avec le Réseau Idéal, des **Ateliers nationaux de la Solidarité** qui se dérouleront les **19 et 20 octobre à Lyon**.

Et c'est tout naturel. En effet, dans le Rhône, les initiatives économiques et technologiques, et les innovations sociales sont toujours allées de pair. Et les actions du Département s'inscrivent dans cette tradition de concilier progrès et humanisme, en privilégiant la proximité sociale.

L'implantation de 54 Maisons du Rhône sur tout le territoire, l'évolution des métiers du secteur social et la professionnalisation des intervenants dans ce secteur, a ainsi permis une bonne connaissance des situations de chacun et apporté des réponses performantes aux attentes des citoyens.

Aujourd'hui, le « devoir de solidarité » n'a jamais été autant d'actualité. Les personnes dépendantes, handicapées, les chômeurs de longue durée, les jeunes en situation d'échec scolaire, ... ont besoin d'être aidés et accompagnés. Mais quelles sont les actions des collectivités en leur faveur ? De quelle panoplie disposent-elles pour enrayer l'exclusion qui perdure chez ces populations ?

C'est à ces questions et à bien d'autres, comme celles induites par la création des agences régionales de santé, que collectivités, associations et entreprises apporteront des réponses et retours d'expériences au cours de cette seconde édition des « ANS ». Y seront mises en avant de nouvelles pratiques innovantes, à l'image de celles développées par le Département du Rhône (voir exemples ci-après).

Le Département sera physiquement présent aux Ateliers

- avec la participation au sein de divers ateliers des vice-présidents **Albéric de LAVERNEE**, chargé de l'insertion (*lundi à 10 h : la prise en compte de la précarité dans les politiques sociales*), **Jean-Paul DELORME**, chargé des Personnes âgées (*lundi 14 h : accompagnement des aidants familiaux*), **François BARADUC**, chargé des Personnes handicapées (*lundi 19 à 16 h : appel à projet sur le secteur médico social après la loi « Hôpital, patients, santé, territoires »*), **Dominique NACHURY**, chargée de la Famille, de l'Enfance et de la Jeunesse (*mardi 20 à 14 h : l'accessibilité de tous au dispositif d'accueil du jeune enfant, enjeu d'insertion et de développement économique*).
- avec un stand sur lequel se dérouleront des animations dont des présentations du webnapperon ou comment les nouvelles technologies peuvent aider les personnes âgées, de « Rhône + » l'outil de télégestion qui comptabilise **automatiquement le nombre d'heures effectuées chaque mois au domicile de la personne âgée** (aide au ménage ou à la toilette, pour la préparation des repas, etc.).

Nora BERRA, secrétaire d'Etat chargée des Aînés inaugurera lundi les Ateliers nationaux de la Solidarité qui seront ensuite ouvert par **François BARADUC**, vice-président du Conseil général du Rhône et **Philippe BOYER**, président d'Idéal Connaissances, et **Bernard FIALAIRE**, vice-président chargé de la santé, clôturera ces deux journées.

Lundi 19 octobre débutera aussi la **Semaine Bleue des Personnes âgées**, qui alimente la réflexion sur la contribution des retraités à la vie économique, sociale et culturelle, les préoccupations des personnes âgées et les difficultés qu'elles peuvent rencontrer, les réalisations et projets des associations. Là encore, jusqu'au 25 octobre, le Département s'est impliqué dans cette manifestation en déclinant, avec ses Maisons du Rhône sur 17 territoires différents projets autour du thème « **Jeunes et vieux, connectez vous ! pour vivre ensemble nos âges et nos cultures , restons connectés** ». Parmi eux, **le webnapperon** comme support de lien intergénérationnel.

Pour tous renseignements

- sur le déroulement et contenu des Ateliers nationaux de la Solidarité :
Julien Marié- Idéal Connaissances- 01.45.15.09.54.
- sur les actions sociales innovantes menées par le département du Rhône :
Marie-Noëlle Hautier- 04.72.61.72.07.

19 ET 20 OCTOBRE 2009 - LYON

2^{èmes} ateliers nationaux de la SOLIDARITÉ

Communiqué de presse- 24 septembre 2009

Avec la mise en place du RSA en juin dernier, la création des Agences Régionales de Santé prévue par la nouvelle loi « Hôpital, patients, santé, territoires », et la montée des effets de la précarisation, les enjeux liés à la solidarité sont prioritaires et préoccupants pour les collectivités. Mais l'organisation des politiques de santé et d'action sociale demande un renouvellement des modes d'actions et des dispositifs de l'intervention sociale. Pionnier en la matière, le Département du Rhône a fait de la solidarité son cheval de bataille et a créé en 2008 avec IDEAL Connaissances les « Ateliers Nationaux de la Solidarité ». L'objectif : faire partager des expériences concrètes entre agents des collectivités et acteurs de l'action sociale. Les 34 sessions de travail permettront aux 1.500 participants attendus de se façonner un programme « à la carte » les 19 et 20 octobre prochains au Centre de congrès de Lyon.

Une prise en compte globale de la personne

Les services sociaux constatent une augmentation significative de situations familiales complexes touchant diverses problématiques sociales : l'emploi, le logement, la santé, la perte d'autonomie et les situations de handicap, et de plus en plus de situations d'isolement social. Le secteur médico-social est impliqué, avec d'autres partenaires institutionnels et associatifs, dans l'accompagnement de ces personnes dans leur parcours de vie. Une meilleure coordination entre le secteur sanitaire (hospitalier et ambulatoire) et médico-social reste donc primordiale afin de moderniser notre système de santé. La création des Agences régionales de santé y parviendra-t-elle ? Ce sera le thème de la séance plénière de clôture de ces Ateliers de la Solidarité. Nous verrons notamment que si la santé est un élément essentiel du dispositif, l'enjeu est d'améliorer qualitativement la prise en charge de la personne en maintenant ou en restaurant une vie la plus autonome possible. Cette conférence expliquera également pourquoi, pour arriver à une meilleure prise en charge des personnes dépendantes, il est nécessaire de prendre en compte avant tout l'ensemble de leurs besoins.

> Séance plénière n°2 - Prise en compte globale de la personne : quel niveau de politique territoriale, quelle articulation, quel pilotage, quels niveaux d'intervention ? (à partir de 15h30, le mardi 20 octobre)

Les Ateliers de la solidarité : une vue à 360° de l'action sociale

Pour aborder de manière exhaustive les problématiques que les collectivités auront à gérer cette année, neuf parcours thématiques sont proposés aux participants, dont un parcours thématique « transversal » concernant l'ensemble des services et pôles dans les collectivités.

Ainsi, un atelier abordera **les notions de laïcité et de diversité culturelle dans le travail social** et posera la question suivante : la montée apparente des revendications identitaires est-elle une menace ou un enrichissement ? (*Atelier 18, le 20 octobre à 9h*).

Un autre atelier mettra l'accent sur **les procédures d'appels à projets dans le secteur médico-social** dont le régime d'autorisation est modifié par la loi HPST. Le département du Rhône fera part de son travail de réflexion sur ce sujet. (*Atelier 11, le 19 octobre à 16h*).

> Retrouvez l'ensemble des conférences sur www.ateliers-solidarite.com

Julien Marié-
Attaché de Presse
IDEAL Connaissances-
TEL: 01.45.15.09.54

QUELQUES EXEMPLES DE PRATIQUES SOCIALES INNOVANTES DANS LE RHONE

UN PARTENARIAT PMI / SERVICES DE NEONATOLOGIE DETERMINANT

Les missions de PMI – Protection Maternelle Infantile, mises en œuvre par le Conseil général du Rhône, s'inscrivent dans le cadre du Code de Santé publique.

Dans le domaine de la périnatalité - période qui recouvre la grossesse, l'accouchement et l'accueil du nouveau-né -, les interventions des professionnels s'inscrivent également dans le « plan national périnatalité » et c'est dans ce cadre que, dans le Rhône depuis 1997, des puéricultrices de PMI du Conseil général exercent leurs missions au sein de l'hôpital.

Cette pratique qui permet d'installer des liens entre la prise en charge à l'hôpital et l'accompagnement médico-social lors du retour à domicile, a été confirmé par la réforme de la Protection de l'enfance du 5 mars 2007, qui a réaffirmée toute l'importance de l'intervention des professionnels de PMI auprès des parents, dès la naissance.

Ainsi, **plusieurs puéricultrices de la PMI du Rhône interviennent à l'Hôpital Femme-Mère-Enfant, à l'hôpital Lyon Sud et l'hôpital de la Croix-Rousse**, le partenariat étant en cours avec l'hôpital privé **Natécia**.

Leur travail quotidien permet de :

- faciliter les liens entre les équipes des hôpitaux, les praticiens libéraux, les familles, et les services de proximité du Conseil général du Rhône
- assurer la continuité de l'accompagnement des familles, de la naissance au retour à domicile, notamment dans les situations de prématurité ou de handicap qui nécessitent une écoute particulière des familles
- permettre des retours à domicile précoces et dans de bonnes conditions
- éviter les ré-hospitalisations faute de prise en charge adaptée lors du retour au domicile
- rassurer les parents dans leurs compétences parentales
- promouvoir la santé de l'enfant et de sa famille en proximité.

31 MICRO-CRECHES DEJA OUVERTES DANS LE RHONE

En 2007, de nouveaux textes réglementaires ont permis la création à titre expérimental, d'établissement accueillant simultanément neuf enfants au maximum. Il s'agit de structures souples, peu contraignantes et peu coûteuses dans leur mise en œuvre, susceptibles de répondre de manière adaptée à différents besoins parentaux : horaires spécifiques, zones rurales isolées, souhait d'un mode de garde à mi-chemin entre l'accueil à domicile et l'accueil collectif.

Pour accompagner ce dispositif expérimental, un cadre départemental a été élaboré conjointement entre le Conseil Général du Rhône, la Caisse d'Allocations Familiales de Lyon et la Caisse d'Allocations Familiales de Villefranche-sur-Saône, association les porteurs de projets et les communes d'implantation.

En **octobre 2009, 31 Micro-crèches sont ouvertes dans le Rhône** : 13 sont en zones rurales ou semi-rurales, 18 en zones urbaines. **Elles proposent 279 places.**

Elles accueillent le plus souvent des enfants de moins de 3 ans. Selon les micro-crèches, des actions spécifiques peuvent être mises en œuvre pour faciliter l'accueil d'enfants porteurs de handicaps, l'accueil d'enfants dont les familles sont en difficulté sociale et en parcours d'insertion.

Les professionnels intervenant dans ces structures sont souvent titulaires d'un CAP petite enfance, quelques-uns du diplôme d'auxiliaire de puériculture ou de CESF. Peu d'assistantes maternelles y travaillent à ce jour contrairement à ce que le texte avaient initialement imaginé.

Une enquête de satisfaction menée auprès des premiers parents utilisateurs a montré l'intérêt de ces structures à taille humaine qui constituent un « intermédiaire entre la crèche et l'assistante maternelle », avec une individualisation de la relation adultes-enfants, la confection de repas sur place, une bonne disponibilité des équipes. Les points à améliorer sont d'ordre financier (tarifs encore souvent élevés) et administratif (circuit de traitement des prestations un peu complexe).

UNE NOUVELLE STRUCTURE D'ACCUEIL SPECIALISEE « LES PLEÏADES »

Comme de nombreux autres départements, le Rhône est confronté depuis plusieurs années à la difficile question de la prise en charge des préadolescents et adolescents dits « incasables » du fait d'un cumul de difficultés. Confiés à l'Aide sociale à l'enfance, porteurs de handicap, sujets à troubles du comportement, ces jeunes ont généralement mis en échec un nombre important de prises en charge de toute sorte en MECS, ITEP, foyers, familles d'accueil, lieux de vie ... y compris les prises en charges les plus innovantes autorisées au titre de la protection de l'enfance, avec prise en charge éducative renforcée, accueil externalisé, action éducative intensive.

Afin d'apporter des réponses adaptées, **une nouvelle structure a été créée dans le Rhône, fruit d'un partenariat étroit et de financements croisés entre le Conseil général (Aide sociale à l'enfance), la Protection Judiciaire de la Jeunesse et la DDASS** très investie sur ce dossier, avec un triple financement et une triple habilitation.

Cette structure appelée « Les Pléiades » propose un **contexte éducatif comprenant une scolarité adaptée et des soins**. Elle s'adresse à des adolescents aux problématiques complexes, et connus depuis longtemps. Elle compte une trentaine de places, dont la moitié en internat de petites unités, pour un accueil d'une durée de un an, renouvelable une fois, quelques places étant également réservées à un accueil de plus courte durée, dit de « répit », pour permettre un apaisement de la situation avec l'établissement d'origine du jeune.

Les premières admissions sont prononcées en octobre 2009.

LES INTERNATS SCOLAIRES A VOCATION SOCIALE

Dans le cadre des actions de prévention en protection de l'enfance, très largement encouragées par la loi de mars 2007 réformant la protection de l'enfance, le Département du Rhône s'est prononcé en faveur du soutien aux internats scolaires à vocation sociale.

Outre le soutien à des structures accueillant des élèves dont les familles sont objectivement en difficultés économiques et sociales, le Rhône a créé en 2009 un internat social expérimental. Cet établissement est habilité et tarifé par les services de l'Aide sociale à l'enfance. **Il accueille exclusivement des enfants orientés par les responsables ASE du Département, dans le cadre de l'accompagnement de familles rencontrant des difficultés sociales et éducatives**, mais qui ne se trouvent pas dans le cadre de mesures de protection de l'enfance : il ne s'agit donc pas d'accueil provisoire de prévention, mais d'une **démarche volontaire de la famille accompagnée par le Département**.

L'établissement situé en campagne, loin de l'agglomération lyonnaise, offre un environnement calme et verdoyant, propice au repos, au recul, à l'apprentissage d'un nouveau rapport à l'autre et à la nature.

La première rentrée de cette structure nouvelle formule a eu lieu en septembre 2009. 40 collégiens sont actuellement accueillis, ils rentrent chez eux chaque week-end et vacances scolaires, un lien éducatif est systématiquement assuré avec les familles.

LA MESURE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PERSONNALISE

La loi du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs, entrée en vigueur le 1er janvier 2009, a confié aux départements une nouvelle compétence : **la mise en œuvre de la MASP** ou mesure d'accompagnement social personnalisé.

Destinée aux personnes percevant des prestations sociales et ayant des difficultés à gérer leur budget, la MASP prend la forme d'**un contrat entre la personne et le Président du Conseil Général**.

La MASP comporte divers degrés d'intervention :

- accompagnement social et aide à la gestion budgétaire,
- perception et gestion directes des prestations sociales
- saisine du juge d'instance pour versement direct des prestations au bailleur (volonté d'éviter les expulsions locatives).

La loi prévoit que tout ou partie de la MASP peut être déléguée à un prestataire extérieur : c'est le choix qu'a fait le Département du Rhône, dès lors qu'il y a perception et gestion directes des prestations. Cette délégation s'est faite par le biais d'un marché public. Deux prestataires se partagent ainsi le territoire départemental : l'UDAF et l'ATMP.

« RHONE + », L'OUTIL DE TELEGESTION DES PRESTATIONS ...

Avec plus de **18 000 personnes dépendantes bénéficiaires de l'Allocation Départementale Personnalisée d'Autonomie (ADPA)** ou de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), le Département du Rhône est soucieux de mettre en œuvre les modes de gestion les plus modernes, tout en garantissant la plus grande simplicité pour les personnes âgées ou handicapées.

Le Département a ainsi fait le choix dès 2003 de la télégestion pour la prestation ADPA : **cet outil permet de comptabiliser automatiquement le nombre d'heures effectuées chaque mois au domicile de la personne âgée** (aide au ménage ou à la toilette, pour la préparation des repas, etc.). **Cette comptabilisation** se fait via des appels sur un serveur téléphonique gratuit et **permet en fin de mois au Département de rémunérer directement le service d'aide à domicile**. La personne âgée bénéficie ainsi pleinement de l'accompagnement nécessaire à son maintien à domicile, tout en étant libérée de la gestion de la prestation et de la nécessité de faire l'avance des frais.

Cet outil de télégestion, dénommé « **Rhône +** » **concerne aujourd'hui plus de 2 000 bénéficiaires dans le Rhône, soit plus de 20 % des bénéficiaires de l'ADPA ayant recours à un service d'aide prestataire**. Cet outil se développera considérablement dans les prochains mois ; son fonctionnement sera notamment étendu aux personnes bénéficiaires de la PCH.

... ET LE CESU

L'utilisation du Chèque Emploi Service Universel (CESU), que l'on peut se procurer auprès de sa banque, facilite aussi considérablement les démarches de déclaration et de rémunération de l'employé.

Une étape supplémentaire pourra être franchie par le Département du Rhône, qui a désormais le possibilité de verser sa prestation sous forme de « CESU préfinancé » : au lieu de recevoir l'argent sur son compte bancaire et d'utiliser cette somme pour la rémunération de son employé, le bénéficiaire de la prestation recevrait chaque mois un ou des carnets de CESU, chaque CESU correspondant à une heure d'aide à domicile.

Le Département du Rhône est ainsi particulièrement attentif aux travaux, conduits par l'Agence Nationale des Services à la Personne, qui permettront à ces « CESU préfinancés » d'être d'une utilisation simple pour les personnes dépendantes. Les conditions ne sont pas encore réunies, mais elles devraient l'être d'ici un an, via des échanges informatisés pour la gestion des charges sociales.

MODERNISATION ET PROFESSIONNALISATION DU SECTEUR DE L'AIDE A DOMICILE

Le Département du Rhône et la CNSA se sont engagées dans l'élaboration d'une convention de partenariat, qui permettra la mise en œuvre d'actions en matière de **modernisation et de professionnalisation du secteur de l'aide à domicile**. Il s'agit en effet d'un secteur clé pour le Département :

source de créations de nombreux emplois non délocalisables, ce secteur doit également garantir des prestations de qualité au domicile des personnes âgées ou handicapées.

Le Département contribue en outre fortement à la rémunération des heures effectuées par les services d'aide à domicile (associations, CCAS, entreprises), via les prestations qu'il verse aux personnes âgées (Allocation Départementale Personnalisée d'Autonomie, ADPA) ou handicapées (Prestation de Compensation du Handicap, PCH).

La convention devrait ainsi contenir des actions en matière de formation des aides à domicile et de valorisation de ces métiers, d'amélioration de la connaissance des besoins des personnes âgées ou handicapées, d'aide à la mise en place de nouveaux services ou encore d'aide à la coopération entre services afin de mieux répondre aux demandes.

Cette convention devrait être signée fin 2009 et couvrira la période 2010-2013.

UN DOSSIER UNIQUE POUR L'ADMISSION EN EHPAD

Le Rhône comporte **166 Etablissements d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes** (EHPAD). Devant la multiplicité des dossiers d'admission à remplir par les usagers et les professionnels de santé (médecin traitant et hôpitaux), une commission de travail du CODERPA a repris un des objectifs du dernier schéma gérontologique 2004-2008 en élaborant un dossier unique d'admission standardisé.

Ce dossier actuellement opérationnel depuis deux ans est le fruit du travail d'un groupe de représentants des usagers, de directeurs et de médecins coordonnateurs d'établissements.

Il est utilisé par un grand nombre d'établissements (l'association ACCPA, association la Pierre Angulaire par exemple) et par la majorité des hôpitaux du Département (le dossier est sur le site des Hospices Civils de Lyon).

Cet outil simple à remplir et à consulter permet de simplifier, rationaliser la demande en institution pour l'usager et les professionnels.

Il a été diffusé sous forme papier à chaque structure hébergeant des personnes âgées dépendantes et les professionnels concernés et est en ligne sur le site du Département du Rhône.

Un dossier régional commun est actuellement en cours d'élaboration, piloté par l'Union Régionale des Médecins Libéraux (URML), en concertation avec l'ensemble des départements concernés. Une informatisation de ce dossier est prévue sur une plate-forme régionale accessible aux professionnels.

UNE NOUVELLE ORGANISATION POUR LES 54 MAISONS DU RHONE

Le Département du Rhône a engagé dès 1993 la décentralisation de ses services afin de répondre à un double objectif :

→ **La proximité** : proximité du service public pour les citoyens et implantation des agents du Conseil général sur l'ensemble du département

→ **La mutualisation** : optimisation des compétences et des métiers pour répondre au mieux aux besoins des usagers.

Aujourd'hui, 3 700 agents travaillent dans 54 les maisons du Rhône. Médecins, ingénieurs, assistants sociaux, sage-femmes, instructeurs de dossiers... ils sont au service du citoyen à tous les âges de sa vie.

Depuis leur implantation, les maisons du Rhône ont été en perpétuelle évolution pour s'adapter aux nouvelles missions confiées au Conseil général et pour répondre de façon efficace aux attentes des usagers.

Une nouvelle organisation est en cours autour de . Son objectif est de renforcer encore les notions de transversalité et d'autonomie.

→ **la transversalité** afin d'optimiser les métiers et savoir-faires au profit des missions de la collectivité.

→ **l'autonomie** afin de laisser des marges de manœuvre aux équipes sur le terrain pour favoriser le pragmatisme, la souplesse et la capacité des agents à inventer des solutions adaptées et concrètes aux problèmes qui leur sont posés.

ACCOMPAGNEMENT DANS LES TRANSPORTS DES ENFANTS HANDICAPES SCOLARISES

Le transport des enfants handicapés scolarisés est une compétence du Département.

Chaque année, 1 500 enfants sont transportés majoritairement (92%) en véhicule adapté ou taxi pour tous leurs trajets scolaires. (7 380 € en moyenne/an pour un élève transporté en taxi, 1 564 € seulement pour un élève accompagné en transport collectif). Ce qui a poussé le Département à réfléchir à d'autres manières de les transporter, sans occulter la dimension humaine.

Aussi :

→ depuis la rentrée 2006, le Département propose des accompagnateurs qui se chargent, après formation, d'accompagner un ou deux enfants handicapés dans les transports collectifs. Progressivement, leur nombre est plus nombreux chaque année : 20 en 2006-2007, 40 en 2008-2009. Pour l'année scolaire 2008-2009, d'insertion du Rhône

→ les dessertes ont été réorganisées pour regrouper les enfants (jusqu'à 4 par véhicule) en fonction de leur handicap et des temps de trajet, ce qui a favorisé leur intégration et fait baisser les coûts de transport de 0,640 M€.

→ pour les parents qui transportent leur enfant, la prise en charge n'est plus liée au handicap mais ils reçoivent une indemnité kilométrique.

Les objectifs sont de plusieurs ordres :

→ un transport identique pour tous, qui ne marginalise pas

→ le développement de l'autonomie des enfants dans la gestion de leurs déplacements.

→ l'insertion professionnelle de personnes par des contrats aidés

→ un coût réduit : 9,3 M€ en 2007-2008, 700 000 € d'économie en 2008-2009, et un coût de 8,3 M€ attendu cette année.

Pour relever les défis de la perte d'autonomie liée au handicap et au grand âge qui représentent en outre des enjeux financiers considérables, une solution simple et innovante est proposée par le Département du Rhône, en partenariat avec les acteurs du logement et de la prévoyance mutualiste.

Elle consiste à réserver 20 à 25 % de logements adaptés dans les nouveaux programmes immobiliers de centres-bourgs et de quartiers.

Un système d'information géré par une structure mettra en relation les promoteurs et les demandeurs, assurant aux premiers une certitude de location et aux derniers une possibilité de vivre plus longtemps chez eux et au milieu de la population.

Pour formaliser cela, est proposée une charte de l'habitat adapté, assortie d'un cahier des charges définissant les critères essentiels de l'adaptation pour inciter à l'action en ce domaine

Le Département du Rhône a une vraie ambition pour répondre à la demande massive et développer l'offre de logements adaptés permettant le maintien à domicile dans toutes les catégories de population, tant en accession à la propriété qu'en locatif, tant dans le secteur privé que dans le parc social.

Pour offrir ces solutions dans le domaine du maintien à domicile, il faut arrêter les expérimentations et lancer un programme clair et d'envergure à l'échelon départemental. Programme dont le Département est l'initiateur avec d'autres, et en premier lieu des maires.

Dans cette position, le Département assume pleinement son rôle de coordonnateur des services à domicile et surtout de collectivité pivot dans le domaine du handicap et des personnes âgées. En s'engageant dans cette voie, le Département favorise l'aménagement fin du territoire pour l'ensemble du Rhône, mais également la pérennité d'une population dans toutes les communes en y encourageant le développement des services à domicile.

Pour cela, le Département oriente son action selon deux axes forts :

- favoriser l'engagement des partenaires dans une démarche d'habitat adapté à travers la signature d'une charte,
- poursuivre son action dans le cadre de l'aide à l'amélioration et à l'adaptation de l'habitat.

LA SEMAINE BLEUE DANS LE RHÔNE

Du 19 au 25 octobre 2009, la « *Semaine bleue* » se déroule partout en France, sur le thème « *Jeunes et vieux connectez-vous ! pour vivre ensemble nos âges et nos cultures, restons connectés* ».

Les Maisons du Rhône s'impliquent dans cette semaine nationale d'information et de sensibilisation de l'opinion publique à la vie des retraités et personnes âgées en organisant, seules ou en partenariat des conférences, des animations, des ateliers...

La « *Semaine bleue* » propose depuis quelques années d'alimenter la réflexion sur la contribution des retraités à la vie économique, sociale et culturelle, les préoccupations des personnes âgées et les difficultés qu'elles peuvent rencontrer, les réalisations et projets des associations.

La Semaine bleue est l'occasion de rappeler que les différentes générations ont plus de choses qui les rapprochent que de choses qui les séparent et appelle à vivre intensément le moment présent.

Depuis plusieurs années, le Département du Rhône s'associe à cette action, relayée au sein des Maisons du Rhône.

Ainsi en 2009, 17 Maisons du Rhône ont organisé un projet Semaine bleue, en lien avec leurs partenaires locaux (cf. tableau joint).

- ▶ **Les thématiques traitées** sont diverses, mais tous les projets ont une dimension inter-générationnelle, associant personnes âgées et lycéens/collégiens autour d'un projet commun,
- ▶ **Ateliers internet** avec des retraités, démonstration sur écran de la richesse de l'outil, cybercafé inter-âges. Objectif : initiation des seniors aux NTIC, tutorée par des jeunes, la découverte du webnapperon...
- ▶ **Activités créatives diverses** (chant, photographie, gymnastique, lecture de poèmes, théâtre) rassemblent jeunes et moins jeunes,
- ▶ **Le bien vieillir**, abordent l'activité physique adaptée, la nutrition, le logement adapté, la prévention des chutes, l'équilibre de vie, la protection contre la manipulation,...
- ▶ **Des thématiques santé spécifiques** : troubles de la mémoire, maladie d'Alzheimer, le diabète, les troubles sensoriels chez la personne âgée,
- ▶ **Les modes d'approche sont également divers** : conférences grand public, ateliers d'expression inter-générationnels, ateliers NTIC animés par le centre Erasme, démonstration de matériel adapté (domotique et logement), matériel informatique adapté à certains handicaps, témoignage d'un résident sur les années 1940-45, portes ouvertes en MDR, information sur les dispositifs d'aide au maintien à domicile par professionnels des UT.

Ce travail partenarial, mené dans l'esprit de la coordination gérontologique, engage fortement les professionnels départementaux, avec le soutien des services centraux.

LES ANIMATIONS DE LA SEMAINE BLEUE

MAISONS DU RHONE	THEME	MANIFESTATIONS	DATE ET LIEU
AMPLEPUIS	Connaissance des missions du Département	→ Portes ouvertes à la MDR : présentations des grandes missions dont les transports, la prestation ADPA, le développement durable...	→ Vendredi 23 - à partir de 14 h
BELLEVILLE	Protection des personnes vulnérables	→ Théâtre interactif sur des situations de la vie courante (vente de porte à porte...) et ateliers Informatique par collégiens et seniors → Table ronde avec un juriste sur la loi du 5 Mars 2007 et un psychologue sur le thème <i>Vulnérabilité et mécanismes de manipulation</i> . → Intervention de la MDR-CLIC sur le mandat de protection future	→ Mardi 20 Lycée Aigueraude à Belleville
CALUIRE	Bien vieillir : Equilibre et chutes. Prestation ADPA	→ Conférence sur la prévention primaire et secondaire → Ateliers à la MDR- « Equilibre » , ateliers «Aidants : comment aider à se relever suite d'une chute» - La prestation ADPA	→ Mardi 20 matin, Hôpital gériatrique Dugoujon → Mardi 20 après-midi, MDR
BEAUJEU	Protection des adultes vulnérables	→ Conférence-débat « Comment prévenir l'arnaque face à la vulnérabilité des personnes âgées » : ▶ Présentation par des professionnels ▶ Animation par comédiens	→ Vendredi - 14 h Théâtre de Beaujeu
GIVORS	Bien vieillir : Prévention du diabète.	□ A GIVORS : « <i>Le diabète, qu'est-ce que c'est ? Parlons-en !</i> » : → Conférence-débat , animée par le Dr. Maupas, médecin généraliste et Mme Darras, coordinatrice Réseau DIALOGS → Ateliers : « <i>Pied/podologie</i> », « <i>Diététique</i> » animés par des professionnels spécialisés □ Expérimentation du Webnapperon en lien avec le Centre Erasme □ A GRIGNY : « <i>Activités d'hier à aujourd'hui</i> » et échanges intergénérationnels de savoir-faire (cuisine, jeux d'hier à aujourd'hui, initiation à l'outil informatique, atelier vidéo/photos, projection du film <i>Le Quid de Chaplin</i>) Organisé par Ville de Grigny et ses partenaires dont MDR	→ Jeudi 22 - MDR. → Lundi 19- 14 h- Domicile collectif Jean Vinson- (<i>Voir communiqué ci-joint</i>) → Mercredi 21 Le matin au Centre aéré L'après-midi au Centre Brenot

LAMURE-SUR-AZERGUES	Protection des majeurs vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> → Conférence animée par juriste et psychologue sur le thème : <i>Escroquerie: s'informer pour mieux se protéger.</i> → Conférence par équipe MDR sur la réforme de protection des majeurs. 	<ul style="list-style-type: none"> → Vendredi 6 novembre- 14 h - Salle polyvalente à Claveisolles
LYON 6	Intergénérationnel Valorisation des seniors	<ul style="list-style-type: none"> → Conférence « <i>L'accompagnement des personnes vulnérables, y compris dans la souffrance</i> » → Chœurs « <i>Nos voies mêlées à travers les âges</i> » → Exposition de photographies: <i>La belle époque del'automobile</i> → Echanges interculturels entre lycéens et aînés : « <i>Rencontres au cours de voyages au cœur de nos cultures : goûts et saveurs</i> » → Conférence de la MDR en direction des professionnels de l'aide à domicile « <i>Vulnérabilité, maltraitance et coordination médico-sociale</i> » 	<ul style="list-style-type: none"> → Vendredi 16 à 14 h 30 à la MDR- → Mardi 20 – 14 h 30 – Eglise St Pothin → Mercredi 21 – 14 h 30 - Mairie du 6^e → Judi 22- 14 h 30 - Résidence Aralis → Vendredi 23- 14 h 30 - MDR
LYON 7	Bien vieillir	<ul style="list-style-type: none"> → Bien vieillir dans le 7^e arrondissement : <i>présentation-débat</i> par les professionnels de la MDR : Aides financières et techniques dans le cadre du maintien à domicile de personnes en perte d'autonomie 	<ul style="list-style-type: none"> → Mardi 20- 14 h- Mairie du 7^e
LYON 9	Bien vieillir : Nutrition et petit-déjeuner	<ul style="list-style-type: none"> → Intervention auprès de résidents de foyers d'hébergement : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Sensibilisation à l'intérêt d'une nutrition équilibrée et du maintien d'une activité physique quotidienne. ▶ Echanges et ateliers ludiques. 	<ul style="list-style-type: none"> → Mercredi 21 – 8 h 30 à 10 h 30- Foyer Aralis
MONSOLS	Protection des majeurs vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> → Conférence et table ronde « <i>De l'arnaque...à la protection des personnes</i> » par équipe de la MDR et divers intervenants → Echanges intergénérationnels : Poésies, chansons, danses 	<ul style="list-style-type: none"> → Mercredi 21- 9 h Salle Fontalet → Mercredi 21- 14 h- Salle Fontalet
MORNANT	Intergénération et transmission	<ul style="list-style-type: none"> → « Pour vivre ensemble nos âges et nos cultures » <ul style="list-style-type: none"> ▶ Conférences- « Alzheimer : <i>pour accompagner sereinement</i> » « L'entrée en maison de retraite » ▶ Cinéma - « <i>I feel good</i> », et « <i>Le papillon</i> » et débat animé par Régine Detambel, écrivain-conférencière et marraine de la Semaine bleue 2008 ▶ Café des âges - rencontre avec la conteuse Anne KOVALEVSKY 	<ul style="list-style-type: none"> → Mardi 20 - 20 h 30 –salle.Carmet → Vendredi 13 /11- 18 h 30- Salle N. Delorme → Judi 22 (14 h 30 et 20 h 30) et samedi 24 octobre (18 h)- Salle Carmet → Lundi 23 novembre-15 h- Café de la Poste

ST- FON S	Les gérontechnologies	<p>→ A Feyzin- Forum « Bien être et loisirs des seniors »</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Animations : conférence sur les gérontechnologies (par le Centre Erasme), défilé de mode pour les seniors et les personnes à mobilité réduite, ▶ Stands informatifs sur matériel informatique adapté au senior, la vie associative et les loisirs, les services d'aide à domicile, les aides techniques, l'ADPA ▶ Stands récréatifs : relaxation, soins esthétiques, pratique de l'art floral... 	<p>→ Vendredi 23 - 14 h</p> <p>Centre de loisirs - «Les 3 Cerisiers»- 1 Chemin des Bleuets - Feyzin</p> <p><u>Partenariat</u></p> <p>Instance de coordination gérontologique des cantons de St Fons/St Symphorien d'Ozon et Département du Rhône</p>
STE-FOY-LES- LYON	Intergénérationnel	<p>→ La grande lessive : Fidésiens et Mulatins de tous âges, <u>exprimons-nous par des dessins, des photos, des poèmes »</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ exposition dans les rues d'œuvres artistiques réalisées par jeunes et personnes âgées ▶ Animations intergénérationnelles. <p>Participation d'écoliers, d'artistes créateurs, de lycéens et temps fort à l'hôpital de Ste Foy.</p>	<p>→ Du 19 au 23 octobre, dans divers lieux de Ste Foy et la Mulatière</p>
ST -GENIS - LAVAL	Intergénérationnel	<p>→ Expérimentation du webnapperon comme support de nouveaux liens intergénérationnels</p>	<p>→ Jeudi 22 - 14 h</p> <p>EHPAD La Dimerie, en partenariat Centre Erasme, le collège et la Ville de Chaponost</p>
THIZY	Marche culturelle	<p>→ Ballade à la découverte du passé : circuit pédestre sur la commune de la Chapelle de Mardore, avec plusieurs arrêts culturels expliquant l'histoire des anciens métiers (forge...)</p> <p style="text-align: right;">Participation de jeunes et d'âinés</p>	<p>→ Lundi 19- après-midi.</p> <p>Départ et point de retour : salle des fêtes de La chapelle de Mardore</p>
VAULX-EN-VELIN	Bien vieillir	<p>→ Conférence sur le thème « <i>Bien dormir à tout âge</i> » par le Dr Nicolas. médecin spécialiste du sommeil</p> <p>→ Animations sur le sommeil : diffusion de documentation <i>Dormir quand on n'a plus 20 ans</i>, éditée par PROSOM (Promotion des Connaissances sur le Sommeil)</p>	<p>→ Jeudi 22 – 14 h à 16 h-</p> <p>Salle Edith Piaf</p>

VILLEURBANNE	Bien vieillir / Intergénérationnel	<p>→ Spectacle – ateliers –stands- théâtre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Bien vieillir : Prévention des chutes, démonstration de gymnastique ▶ Intergénérationnel : Exposition photos <i>visages d'enfants autour du monde</i> », contes ▶ NTIC : Utilisation du téléphone portable et du SMS : apport des jeunes 	<p>→ Mercredi 21- Toute la journée Collège Jean Jaurès.</p>
---------------------	---	--	--

JEUNES ET VIEUX SE CONNECTENT GRÂCE AU WEBNAPPERON

Dans le cadre de la Semaine bleue consacrée au thème « Jeunes et vieux connectez vous ! » le Département du Rhône, par l'intermédiaire du centre Erasme, propose un projet innovant utilisant la technologie de l'Internet des objets comme support de nouveaux liens intergénérationnels: le webnapperon.

Le projet est conduit au sein de deux établissements pour personnes âgées : domicile collectif Jean Vinson à GIVORS et l' Ehpad « la Dimerie » à CHAPONOST.

LE WEBNAPPERON : QU'EST-CE QUE C'EST ?

Imaginez un napperon et un cadre photo posés sur un guéridon ou autre meuble, chez vous... Le premier reconnaît des objets que l'on place dessus, comme un livre, une boîte de médicament, une photo, une carte d'anniversaire... Le second affiche des contenus numériques en provenance du web tels les pages du livre en question ou le nombre de comprimés à prendre à telle heure, l'album photo en ligne de la famille, le message



audio d'anniversaire... Erasme, le centre d'expérimentation numérique créé par le Département du Rhône, a développé une application pour le maintien du lien social. Grâce au webnapperon *, la personne âgée ou handicapée n'est plus seule, et plus coupée de sa famille.

LE PROJET

Il s'agit de mettre en relation un groupe de jeunes et les personnes âgées d'un établissement par l'intermédiaire d'objets de la vie réelle et d'Internet. Le webnapperon est l'outil qui permettra simplement aux personnes âgées de consulter les informations que leur publieront les jeunes pendant deux mois à partir de la Semaine bleue.

COMMENT ÇA SE PASSE ?

► Dans la salle commune de la maison de retraite, les résidents sont rassemblés pour accueillir un groupe d'enfants de l'école municipale. Ceux-ci leur apportent un nouvel appareil, un webnapperon, qui est rapidement installé près du coin bibliothèque.

- ▶ Les enfants, par groupes de 5, remettent à chaque personne âgée (qui a souhaité participer) un objet : pour les uns c'est une carte postale, pour d'autres un objet du quotidien ... Les personnes sont alors invitées à déposer l'objet sur le napperon.
- ▶ L'écran affiche instantanément des nouvelles de la classe : un groupe publiera tous les deux jours des photos de ses activités de classe, un autre fera des mini-interviews audio des gens du quartier, un troisième publiera les plus belles photos de voyage trouvées sur Internet.
- ▶ L'animateur de la maison de retraite explique à nouveau le fonctionnement du dispositif quand les jeunes sont partis. Les personnes âgées auront notamment la possibilité par le biais du Webnapperon de laisser des messages sonores en réponse aux publications des enfants, message qu'ils recevront par mail, afin d'instaurer un dialogue pour ceux qui le souhaitent.
- ▶ Un instituteur s'occupe du suivi des publications par les jeunes, conformément à leurs engagements (ces publications sont réalisées depuis n'importe quel ordinateur connecté à Internet).
- ▶ Pendant les deux prochains mois, chaque semaine, des nouveautés apparaîtront ainsi sur le Webnapperon lorsque les résidents y poseront l'objet qu'ils ont reçu. Au bout des deux mois, une nouvelle rencontre sera organisée entre l'ensemble des participants.

LE PROJET A DEMARRÉ

- Un webnapperon a été installé à l'école Martel de Chaponost. Les élèves ont retenu les thèmes suivants : la vie avant et la vie de nos jours, la comédie musicale, les actualités de Chaponost et de l'école, la vie de classe, les jeux. Ils échangeront avec les résidents de l'Ehpad « la Dimerie » à Chaponost.
- Un second webnapperon est entre les mains des élèves du Lycée Casanova de Givors qui échangeront avec les résidents du Domicile collectif Jean Vinson.

LES PARTENAIRES

- Le Centre Erasme du Département du Rhône a déjà déployé 7 webnapperons dans des familles et des établissements. La semaine Bleue est l'occasion de faire connaître plus largement ce dispositif, destiné à terme à être accessible à toutes les familles ou établissements intéressés. Il assure les installations techniques, le fonctionnement de la plateforme, la formation des utilisateurs.
- Les Maisons du Rhône de Givors et de Saint-Genis-Laval ont coordonné localement les projets.
- La M@ison de la formation de Grigny accompagne et suit les usages sur le projet de Givors.
- Pour Chaponost : La Mairie de Chaponost, l'école Martel de Chaponost, l'Ehpad La Dimerie.
- Pour Givors : Le Lycée Casanova de Givors, le domicile collectif Jean Vinson de Givors

LES RENDEZ-VOUS

→ **Lundi 19 octobre à 14 h**, au *Domicile collectif Jean Vinson*, 11 rue du Moulin- 69 700 **Givors**- Remise de webnapperon et de ses objets par les élèves du Lycée Casanova aux résidents.

→ **Jeudi 22 octobre à 14 h**, à l' EHPAD (Etablissement d'hébergement de personnes âgées dépendantes), « *la Dimerie* », 14 rue Jules Chausse- 69 630 **Chaponost**, remise de webnapperon et de ses objets par les élèves du CM2 de l'école Martel aux résidents.

Le webnapperon est aujourd'hui expérimenté dans trois établissements qui accueillent des personnes présentant différents niveaux d'autonomie (une maison de retraite, un foyer logement et un foyer de personnes handicapées).

7 familles volontaires sont également associées à l'expérimentation pendant une durée de 12 mois.

ACTI'MARCH, UNE ACTIVITE ADAPTEE AUX SENIORS

Le Schéma départemental pour les Personnes âgées et handicapées 2009-2013, met l'accent sur la mise en oeuvre des méthodes individuelles et collectives de prévention et de promotion de la santé afin de permettre aux seniors, et plus largement aux personnes âgées de vivre longtemps sans incapacités et en bonne santé. Cet objectif de santé publique fait aujourd'hui consensus.

Dans le cadre de la Semaine Bleue, et dans le but de sensibiliser les seniors à l'intérêt d'une activité physique régulière pour préserver ou améliorer leur santé, le Département propose **la découverte de la marche**. Cette activité à la portée de tous, nécessite peu d'apprentissage. Elle est d'ailleurs recommandée par le *Plan National Nutrition Santé* dans lequel le Département s'est inscrit par la signature de la charte « Département actif ».



**Semaine Bleue
des personnes âgées
du 19 au 25 octobre 2009**

**Venez découvrir ACTI'MARCH,
une activité physique adaptée aux seniors.**

**Mercredi 21 octobre de 14h à 16h30
au Parc départemental de Parilly.**

Présentation par vidéoprojection et pratique

PARC DÉPARTEMENTAL DE PARILLY
Salle de réunion - Bâtiment « Direction »
36, boulevard Émile Bollaërt - BRON
Entrée proche des galeries Lafayette

Animation réalisée par

en partenariat avec le Département du Rhône

PERSONNES ÂGÉES > SEMAINE BLEUE > PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE > PERSONNES ÂGÉES
> PERSONNES ÂGÉES >
PERSONNES ÂGÉES > SEMAINE BLEUE > PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE > PERSONNES ÂGÉES

www.rhone.fr

Organisée par la Coordination Médico-Sociale au sein du Département en partenariat avec le Comité départemental Education physique (CODEP du Rhône), structure qui développe des activités de type "Sport adapté aux seniors" (comme ACTI GYM, GYM' MEMOIRE, ACTI' MARCH...), cette manifestation aura lieu le **mercredi 21 octobre à 14 h au Parc départemental de Parilly**. Elle s'organisera en deux temps :

- une présentation d'ACTI'MARCHE par vidéoprojection
- une démonstration et pratique dans le Parc

Le rendez-vous à 14 h
Parc départemental de Parilly
Salle de réunion- Bâtiment « Direction »
36 boulevard Emile Bollaërt- Bron